
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

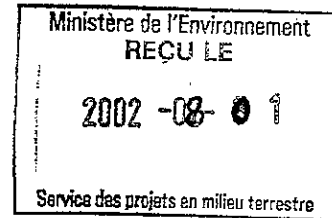
Liste chronologique

Ministères et organismes	Date	Nbre pages
1. <i>Ministère de la Culture et des Communications, Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec,</i>	29 juillet 2002,	1 page.
2. <i>Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable,</i>	5 août 2002,	1 page.
3. <i>Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Direction de l'aménagement et du développement local</i>	13 août 2002,	1 page.
4. <i>Ministère des Ressources naturelles, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Mauricie et du Centre-du-Québec,</i>	20 août 2002,	1 page.
5. <i>Société de la faune et des parcs, Direction de l'aménagement de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec,</i>	23 août 2002,	1 page.
6. <i>Ministère des Ressources naturelles, Direction de l'environnement forestier,</i>	26 août 2002,	2 pages.
7. <i>Ministère de l'Environnement,</i>	26 août 2002,	1 page.
8. <i>Ministère des Régions,</i>	4 septembre 2002,	3 pages.
9. <i>Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec,</i>	10 septembre 2002,	1 page.
10. <i>Ministère des Ressources naturelles, Direction de l'environnement forestier</i>	8 janvier 2003,	1 page.
11. <i>Direction de la santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec</i>	16 janvier 2003,	3 pages.
12. <i>Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec,</i>	17 janvier 2003,	1 page.



Céline D.

Trois-Rivières, le 29 juillet 2002



Madame Linda Toupin
Chef du service des projets
en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
657, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Contournement de la Ville de La Tuque – Route 155
(3211-05-358)

Madame,

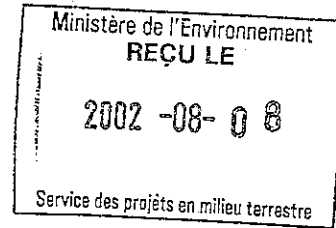
J'ai procédé à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact concernant le projet mentionné en rubrique et réalisé par le Groupe HBA experts-conseils.

Je vous informe donc, que dans le sens des préoccupations du Ministère, les éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable.

J'espère le tout conforme et je vous prie de recevoir, Madame, mes plus sincères salutations.

Jean-Charles Lefebvre,
Agent de recherche
et de planification socio-économique

JCL/mc



NOTE

DESTINATAIRE : Linda Tapin
Service des projets en milieu terrestre

DATE : Le 5 août 2002

OBJET : Étude d'impact « Contournement de la ville de La Tuque -
route 155 » - Avis sur les espèces floristiques menacées ou
vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées
V/R : 3211-05-358 - N/R : AUT-228 5145-04-18 [212]

La présente fait suite à votre demande d'analyse de recevabilité de
l'étude d'impact mentionnée en rubrique.

À notre connaissance et selon notre champ de compétence, tous les
éléments requis par la directive ont été traités adéquatement, que ce soit
pour leur aspect qualitatif ou quantitatif. Nous jugeons donc cette étude
d'impact recevable.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant
ce dossier.

Le directeur,

Léopold Gaudreau

LG/GJ/am

Québec, le 13 août 2002



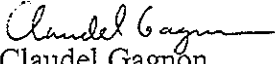
Madame Céline Dupont
Direction de l'évaluation environnementale
des projets en milieu terrestre
Ministère de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET: Projet de contournement de la Ville de La Tuque-Route
 155
 V/Dossier: 3211-05-358
 N/Dossier: X4-105-056

Madame,

La lecture des documents relatifs à l'étude d'impact concernant ce projet nous indique que les préoccupations du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ont été prises en considération. En conséquence nous n'avons aucun commentaire particulier à formuler à cette étape de l'analyse sur la recevabilité.

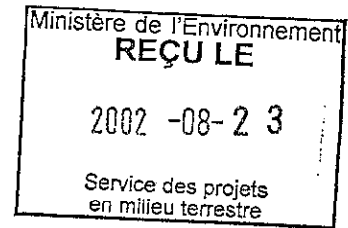
Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Claudel Gagnon
Téléphone : (418) 691-2015, poste 3803

Direction de l'aménagement
et du développement local

Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : (418) 691-2004
Télécopieur : (418) 643-4749

Trois-Rivières, le 20 août 2002



Madame Linda Tapin
Chef du service des projets
en milieu terrestre
Division des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : 6300.0027

**Objet : Contournement de la Ville de La Tuque – Route 155
(3211-05-358).**

Madame,

Pour faire suite à votre demande du 16 juillet dernier adressée à monsieur Pierre Leblanc, nous vous informons que notre Direction régionale n'a pas de commentaires à formuler en regard de la qualité de l'étude d'impact que vous nous avez fait parvenir.

Nous nous permettons de souligner que la version électronique de vos documents devrait normalement être en format Adobe pdf, car nous n'avons pas été en mesure d'ouvrir plusieurs des documents présents sur le CD.

Recevez, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de la mise en
valeur du territoire public,

André Trempe

Le 23 août 2002



Madame Linda Tapin
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
675, boul. René Lévesque Est, 6^e, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Contournement de la Ville de La Tuque – Route 155 (3211-05-358)

Madame,

Nous avons révisé l'étude d'impact mentionnée en objet, et nous sommes d'avis que tous les éléments requis ont été traités et ce, de manière satisfaisante.

Recevez, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Michel Lafleur

ML/JP/sg

Dupont, Céline

De: Soucy, Benoît
Envoyé: 26 août, 2002 15:45
À: Dupont, Céline
Cc: Gélinas, Jean-Pierre; Mélançon, Pierre
Objet: Contournement de la ville de La tuque

À cette étape du projet je n'ai pas de commentaire particulier à formuler.

Benoît Soucy
100, rue Laviolette, local 102
Trois-Rivières, G9A 5S9
tel. 819-371-6581 # 2060
fax. 819-371-6987
benoit.soucy@menv.gouv.qc.ca

Québec, le 26 août 2002

Madame Céline Dupont
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Recevabilité de l'étude d'impact relative au contournement de la Ville de La Tuque, Route 155 (3211-05-358)

Madame,

Votre direction nous a fait parvenir, le 16 juillet 2002, une demande relative à l'objet susmentionné. L'étude concernée nous apparaît conforme à la directive de votre ministère tant au point de vue de sa structure que de la qualité du contenu en général. Nous croyons donc que les données sont satisfaisantes et valables et qu'elles nous permettront d'émettre un avis judicieux lors de l'étape de l'examen de l'acceptabilité environnementale du projet.

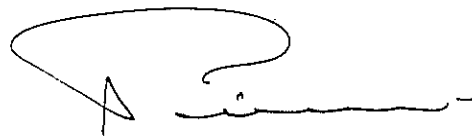
En effet, les descriptions de la végétation forestière, des tenures et de l'exploitation forestière dans la zone d'étude sont bien documentées. On peut le remarquer, aux points 3.3.1 (Végétation, page 3-9), 3.4.3.1 (Tenure, page 3-35) et 3.4.5 (Exploitation forestière - terres publiques et privées, page 3-47), ainsi que sur les cartes et figures annexées à l'étude d'impact. De plus, nous croyons, en ce qui concerne notre champ de compétence que les impacts prévus sont bien décrits notamment aux tableaux 6.5 (page 6-31) et au point 6.2.1 (page 6-11). En ce qui concerne les mesures d'atténuation décrites au point 7 de l'étude d'impact, outre les mesures générales de protection de l'environnement, il nous semble qu'aucune mesure particulière n'est prévue notamment en ce qui concerne l'utilisation du bois de valeur commerciale qui pourrait se retrouver sur les lots privés acquis par le promoteur ou pour lesquels des compensations financières seraient accordés par celui-ci. Des précisions à cet égard seraient donc appréciées.

Finalement, nous tenons à indiquer que la zone d'étude ne comprend pas, à notre connaissance, de peuplement forestier ayant le potentiel d'être classifié « écosystèmes forestiers exceptionnels ».

Si plus de renseignement vous était nécessaire, n'hésitez pas à communiquer avec M. Richard Armstrong, ing.f., analyste de ce dossier, au numéro de téléphone (418) 627-8646, poste 4173.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a series of connected loops and a horizontal line ending in a small dash.

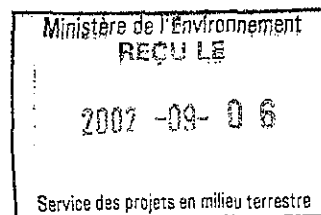
Pierre Marineau, ing.f.

RA/PM/nc

c. c. M Jacques Pinard

Déline

Trois-Rivières, le 4 septembre 2002



Madame Linda Tapin
Chef du service des projets en
milieu terrestre
Direction des évaluations gouvernementales
Ministère de l'environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Contournement de la Ville de La Tuque – Route 155
N/D : 3211-05-358

Madame

Vous trouverez ci-joint les commentaires de la direction régionale du ministère des Régions concernant le projet ci-haut mentionné.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez accepter, Madame, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Robert De Nobile".

Robert De Nobile
RDN/MF/nv

p.j.

COMMENTAIRES

CONTOURNEMENT DE LA VILLE DE LA TUQUE ROUTE 155

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT PROJET : 20-6372-9242

Le gouvernement du Québec a adopté en 1997, la politique de développement local et régional qui vise, entre autres, à définir le rôle des différents paliers d'intervention d'où la création du ministère des Régions ainsi que la mise en place de Centres locaux de développement (CLD) par territoire de MRC.

Ceux-ci regroupent les divers partenaires locaux œuvrant au développement de leur territoire et ont élaboré un plan local d'action pour l'économie et l'emploi.

Par conséquent, à la section «Description du milieu récepteur», on devrait référer à ce plan afin de traiter de l'économie de ce territoire et de ses perspectives.

Dans l'ensemble, l'étude d'impact semble traiter tous les éléments requis par la directive. Par contre, certains d'entre eux méritent d'être mieux vulgarisés et/ou plus documentés.

Entre autres, l'étude pour définir l'incidence de la voie de contournement sur les commerces mérite d'être davantage circonscrite, d'autant plus, qu'un des principaux objectifs du projet d'amélioration de la route 155, vise à « soutenir le développement socio-économique régional trans-régional en assurant une meilleure desserte des pôles d'activités »; il faut mieux chiffrer cet impact potentiel dans une région vulnérable à des pertes d'emplois.

Questions : Quel est l'impact global de ce projet en termes de pertes potentielles de revenus et d'emplois ?

Y a-t-il des solutions possibles pour pallier des impacts potentiels ?

On mentionne à quelques reprises que la bretelle d'accès proposée par la population ne puisse être assumée financièrement par le MTQ puisqu'elle est définie «de nature locale».

Question : Quels pourraient être les coûts de cette infrastructure ?

En ce qui a trait à la section paysage, on y retrouve beaucoup d'informations qui deviennent difficiles à assimiler et ne permettent pas de mesurer réellement l'importance générale de l'impact du projet.

Ministère de
la Sécurité publique

Québec 

Direction régionale de la sécurité civile
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Le 10 septembre 2002

Madame Céline Dupont
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyard, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

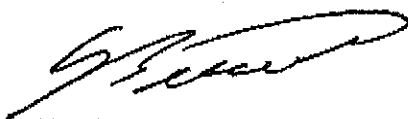
**Objet : Contournement de la Ville de La Tuque – Route 155
(3211-05-358)**

Madame,

Tel que mentionné lors de notre conversation téléphonique d'aujourd'hui, je vous confirme que, suite à l'étude des documents présentés, le projet nous apparaît acceptable.

D'autre part, nous aimerions recevoir une version papier, car la version électronique de l'étude d'impact concernant le dossier ci-haut mentionné, nous occasionne des problèmes d'impression.

J'espère le tout à votre entière satisfaction et vous prie d'agréer, Madame, mes plus sincères salutations.



Gilles Bédard
Conseiller en sécurité civile

GB/lg

c.c. : M. Louis Momeau, directeur régional par intérim de la Mauricie et du Centre du Québec
Mme Francine Belleau, direction des opérations territoriales de la sécurité civile

Dupont, Céline

De: Guy_Levesque@ssss.gouv.qc.ca
Envoyé: 16 janvier 2003 15:04
À: celine.dupont@menv.gouv.qc.ca
Objet: Étude d'impact contournement de La Tuque - commentaires



Contournement de
La Tuque - co...

----- Envoyée par Guy Levesque/RRSS004/SSSS/Gouv.Qc le
2003/01/16 15:02 -----

Guy Levesque/RRSS004/SSSS/Gouv.Qc
2002/09/13 14:23

Pour : celine.dupont@menv.gouv.qc.ca
cc :

Objet : Étude d'impact contournement de La Tuque - commentaires

Bonjour,

Vous trouverez ci joint les brefs commentaires de la direction de la santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec (équipe santé et environnement) sur l'étude d'impact sur le contournement de la ville de La Tuque route 155 (projet 20-6372-9242).
(See attached file: Contournement de La Tuque - commentaires sur l'étude d'impact.doc)

En souhaitant le tout à votre satisfaction et en vous remerciant pour votre patience.

Guy Lévesque
Représentant de l'équipe santé et environnement

Étude d'impact sur l'environnement
Contournement de la ville de La Tuque route 155
Projet : 20-6372-9242

Commentaires de la direction de la santé publique
Équipe santé et environnement

Commentaire général :

Ce projet vise à apporter une solution aux problèmes, identifiés depuis nombre d'années par le milieu Latuquois, de sécurité et des problèmes environnementaux, notamment de pollution par le bruit, engendrés par le trafic lourd.

Cependant, compte tenu des objections émises par le milieu commercial, il est fort probable qu'un projet de ce type aille en audiences publiques. Advenant le cas, il a fort à parier que ces audiences soient le lieu d'une confrontation entre les considérations sanitaires (santé) et sociales (sécurité, nuisances) et celles d'ordre économique (particulièrement commerciale).

Afin d'éviter un dialogue de sourd entre les défenseurs de chacune des options, **il est nécessaire de documenter de manière plus détaillée (qualitativement et quantitativement) les impacts (positifs et négatifs) associés à la réalisation ainsi qu'à la non réalisation du projet.**

Commentaires spécifiques :

En ce qui concerne le domaine de la santé environnementale, les principaux aspects que nous souhaitons voir documenter avec plus de détails sont :

Le bruit (principalement en terme de nuisances)

- Description des impacts psychologiques, sanitaires et sociaux généralement associés au bruit communautaire
- Description de la situation actuelle (mesures environnementales)
- Analyse de l'impact associé à la situation actuelle (mesures de perception auprès des population exposées)

La pollution atmosphérique associée aux véhicules moteurs

- Description des effets sur la santé généralement associés à ce type d'émissions (particulièrement pour les populations les plus à risque)
- Description de la situation actuelle (mesures environnementales)
- Analyse des risques à la santé associés à la situation actuelle

Le transport de matières dangereuses

- Description des conséquences généralement associées à un accident impliquant des matières dangereuses (intoxication, traumatisme, décès, coûts sociaux et économiques)
- Description de la situation actuelle du transport des matières dangereuses
- Analyse de risque pour les principales matières dangereuses

Dupont, Céline

De: richard.armstrong@mrn.gouv.qc.ca
Envoyé: 8 janvier, 2003 14:41
À: celine.dupont@menv.gouv.qc.ca
Cc: pierre.marineau@mrn.gouv.qc.ca
Objet: Document complémentaire à l'étude d'impact relative au contournement de la Ville de La Tuque, Route 155 (3211-05-358)

Madame,

Votre direction nous a fait parvenir, le 6 décembre 2002, une demande de commentaires relative à l'objet susmentionné. Nous croyons que les précisions que nous demandions dans la note du 26 août 2002 (étape de la recevabilité) signée par Pierre Marineau sont traitées de façon satisfaisante et valables pages 7 et 10 de l'addenda 1.

Si plus d'information vous était nécessaire, n'hésitez pas à communiquer avec moi au numéro de téléphone (418) 627-8646, poste 4173.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.
Merci !

Richard Armstrong, ing.f.
Direction de l'environnement forestier
Ministère des ressources naturelles
880, chemin Sainte-Foy, 5ième étage
Québec, Qué.
G1S 4X4
Tél. :(418) 627-8646 poste 4173
richard.armstrong@mrn.gouv.qc.ca



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE LA MAURICIE ET
DU CENTRE-DU-QUÉBEC

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Le 17 janvier 2003

Madame Linda Tapin
Chef du service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement du Québec
Boîte postale 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Contournement de la ville de La Tuque route 155, projet 20-6372-9242

Madame,

Nous avons pris connaissance du document *Addenda 2 : réponses aux questions 12, 13 et 14* regroupant les interrogations que nous avons concernant le projet en titre. Les réponses fournies par le promoteur documentent de manière satisfaisante les problématiques soulevées.

En souhaitant le tout à votre satisfaction.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

GL/NB

Guy Lévesque
Représentant de l'Équipe santé et environnement